

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-050**

**Afin de permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

---

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2021, le premier projet de résolution PP-050 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin permettre le remembrement des lots et l'agrandissement du bâtiment principal pour le 10452-10454, avenue Pigeon.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054, le premier projet de résolution PP-050 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

**PRENEZ AVIS** que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 20 janvier 2022 à l'adresse courriel suivante : [consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca](mailto:consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca)

**DOCUMENTATION**

Le premier projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :

---



Montréal-Nord  
**Montréal**   
 AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
 CONSULTATION  
 PPCMOI  
 PP-050

M. Marc-Aurèle Aplogan  
 Secrétaire d'arrondissement  
 Le 5 janvier 2022